



# LES SALARIÉS DOIVENT TOUCHER CE QUI LEUR REVIENT

---

Combien sommes-nous à nous isoler dans notre travail pour bien faire ? Combien sommes-nous à toujours faire plus ? Combien sommes-nous à tenter de rattraper ce qui est encore rattrapable ? Combien sommes-nous à être appelé à toutes heures de la journée et de la nuit pour aider un collègue, pour sauver notre emploi, pour répondre à notre patron ? Combien sommes-nous à nous inquiéter de la pérennité de notre usine et de notre emploi ? Combien sommes-nous à dénoncer les dysfonctionnements permanents dans notre usine ? Combien sommes-nous à dire que nous n'avons jamais vu ça ?

Combien sommes-nous chez Ondulys Saint-Quentin à ignorer notre épuisement ? Combien sommes-nous à flirter avec le Burn out ? Combien sommes-nous surmenés ? Combien sommes-nous à nous retrouver dans le meilleur des cas chez le médecin complètement à bout de force ? Combien sommes-nous à lutter avec le sentiment de honte (honte de ne pas être à la hauteur) qui nous envahit ?

**La CGT dénonce l'individualisation dans laquelle le patron veut nous enfermer.**

**La CGT dénonce le surmenage organisé par le patron et ses actionnaires.**

**Toujours plus pour eux et jamais rien pour nous.**

Certains ont bénéficié d'augmentations :

Augmentations instrumentalisées pour nous diviser et pour obtenir d'eux toujours plus : grand ménage pour l'obtention du certificat BRC, travailler dans un entrepôt vétuste, faire le travail de l'absent non remplacé, changer de poste de travail sans broncher,... Augmentations d'un montant dérisoire, juste assez pour faire travailler encore plus, juste pour que nous nous sentions redevables.

**Assez ! Stop aux manipulations financières !**

**La CGT exige des augmentations de salaires pour tous !**

La CGT exige des grilles de salaires basées sur la reconnaissance des qualifications selon le poste de travail occupé, la polyvalence développée et l'ancienneté.

La CGT exige la traduction immédiate et systématique de la hausse du SMIC dans tous les minima de branches.

La CGT exige une véritable garantie et reconnaissance des qualifications et des compétences du salarié par son salaire.

La CGT réaffirme le besoin urgent de revaloriser significativement les salaires, les minima sociaux, les traitements et les pensions. Il est urgent d'arrêter l'accompagnement de la spéculation et de privilégier le travail : en 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient 10 jours de travail ; en 2012, ils en représentent 45 jours soit, 4,5 fois de plus !

Aujourd'hui en France, le salaire minimum est d'à peine 1 128 € net. Ce niveau est insuffisant pour assurer un niveau de vie correct, compte tenu des dépenses contraintes (logement, chauffage, électricité, habillement, etc.) et du droit légitime des salariés, privés d'emploi et retraités d'avoir accès aux loisirs, à la culture, au sport et aux vacances.

**Ondulys déclare un chiffre d'affaire de plus de 45 millions d'euros.**

Un calcul simple permet d'estimer que chaque salarié, produit en moyenne pour plus de 250.000 € de richesses dans notre usine. Sur ces 45 millions, seulement un peu plus de 6,5 millions sont consacrés aux salaires et cotisations sociales y afférant (cette part a même baissé en 2016 alors que le chiffre d'affaire augmentait).

**Le chiffre d'affaire a augmenté de plus de 17% depuis 2013, où est la répercussion sur nos salaires ?**

**Les salaires représentent moins de 15% du chiffre d'affaire alors que,  
sans nous, sans les salariés, rien ne sortirait de l'usine.**

## Le Salaire, quelle est sa vraie définition ?

Depuis plusieurs années, nous avons tous un peu oublié ce qu'est vraiment un salaire. Pour la CGT, il est pourtant indispensable d'en parler afin de redonner un vrai sens au mot salaire en détaillant les différentes composantes de notre fiche de paie.

Le salaire que nous percevons n'est pas seulement le prix de notre travail ou ce que le patronat nous donne en échange de notre travail, ça ce n'est qu'une partie de notre salaire, le salaire direct. C'est ce que le patronat versait au 19ème siècle et ce qu'il voudrait bien de nouveau nous donner.

Mais que faites-vous des cotisations patronales et salariales ? Ce que les patrons et le gouvernement appellent vulgairement des « CHARGES SOCIALES » !

Et bien à la CGT nous appelons cela des cotisations ou, plus précisément, du salaire différé. Dans ce que nous nommons «les caisses sociales», chaque salarié verse une partie de son salaire et son patron verse également une somme en fonction du dit salaire, l'Etat versant également une somme d'argent directement dans les caisses. Ces cotisations sociales, obtenues de hautes luttes, servent notamment à financer l'ensemble de notre système social : les différentes branches de la sécurité sociale (Maladie, Vieillesse, CAF, etc.), la totalité des hôpitaux français ainsi que le personnel hospitalier, l'assurance chômage...

Un exemple tout simple, lorsqu'un salarié tombe malade, que se passe-t-il ? Il va chez le médecin et va chercher son traitement. Et bien ce sont ces cotisations sociales mutualisées qui lui permettent de continuer à toucher un salaire, via les indemnités journalières données par l'assurance maladie s'il est en arrêt maladie, et d'être remboursé, pour lui et ses ayant droits, de ses frais de santé.

Afin que chacun puisse voir de manière simplifiée ce qu'est notre vrai salaire, détaillons une fiche de paie pour voir ce que nous verse réellement l'employeur.

N°	Désignation	Nombre	Base	Part salariale			Part patronale	
				Taux	Gain	Retenue	Taux	Retenue
10	Salaire mensuel				1669,30			
42	Prime d'ancienneté	151,67	11,01	3,000	50,10			
492	Absence Jour férié	7,00	11,34			79,38		
493	Complément Jour férié	7,00	11,34			79,38		
1250	Prime d'assiduité				75,00			
	<b>Total Brut</b>				<b>1794,40</b>			
2100	URSSAF Maladie Mat Inval Décès		1794,40	0,750		13,46	12,890	231,30
2130	URSSAF Vieillesse dépl.		1794,40	0,400		7,18	1,900	34,09
2200	URSSAF Vieillesse plafonnée		1794,40	6,900		123,81	8,550	153,42
2310	URSSAF Alloc. Familial. Réduit		1794,40				3,450	61,91
2400	URSSAF AT Bureau		1794,40				2,160	38,76
2616	URSSAF FNAL en totalité		1794,40				0,500	8,97
4000	URSSAF Assurance Chômage		1794,40	2,400		43,07	4,000	71,78
4200	AGS		1794,40				0,150	2,69
4503	ARRCO Ret. Compl. T1 ETAM StQ		1794,40	4,500		80,75	6,750	121,12
4520	ARRCO AGFF NC T1		1794,40	0,800		14,36	1,200	21,53
5000	Prév. NC TA		1794,40	1,170		20,99	1,220	21,89
5221	Mutuelle Apreva Option StQ							62,00
5400	Financemnt organisme syndical		1794,40				0,016	0,29
5500	Participation construction		1794,40				0,450	8,07
5600	Taxe d'apprentissage		1794,40				0,680	12,20
5750	Formation prof. (+10 sal.)		1794,40				1,000	17,94
5770	Cotisation CE		1794,40				1,200	21,53
5900	URSSAF Taxe transport		1794,40				0,600	10,77
6000	Forfait social sur prévoyance		83,89				8,000	6,71
6120	Cotisation pénibilité de base		1794,40	0,000		0,00	0,010	0,18
6350	Allègement des cotisations				0,00			-264,19
7000	CRDS/C.S.G. non déd.		1763,00	2,900		51,13		
7005	CRDS/CSG non déd. non abat.		83,89	2,900		2,43		
7100	C.S.G Dédectible		1763,00	5,100		89,91		
7105	C.S.G Dédectible non abattu		83,89	5,100		4,28		
7900	Cotisation Solidarité		1794,40				0,300	5,38
	<b>Total Cotisations</b>					<b>546,38</b>		<b>548,34</b>

Salaire direct : 1248,02 €

Salaire réel : 2442,74 €

**La CGT dénonce ces attaques répétées de notre système social par le gouvernement et le patronat et appelle les salariés à défendre leur salaire indirect et à revendiquer activement des revalorisations de leur salaire direct.**